

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.21/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 b) iv)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt et de don à la République-Unie de Tanzanie pour le**

### **Programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session  
Rome, 12-14 décembre 2006

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Samuel Eremie**

Chargé de programme de pays  
Téléphone: +39 06 5459 2079  
Courriel: [s.eremie@ifad.org](mailto:s.eremie@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
Téléphone: +39 06 5459 2374  
Courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## **Table des matières**

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>iii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iv</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>v</b>
<b>I. Le programme</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Le financement	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>7</b>
<b>Annexe</b>	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié	8
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

## **Sigles et acronymes**

SIDO	Small Industries Development Organisation (Organisation pour le développement des petites entreprises)
PME	Petites et moyennes entreprises

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République-Unie de Tanzanie pour le programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural, telle qu'elle figure au paragraphe 37.

## Carte de la zone du programme



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## République-Unie de Tanzanie

### Programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	République-Unie de Tanzanie
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation
<b>Coût total du programme:</b>	25,32 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	12,95 millions de DTS (équivalent approximativement à 19,50 millions de USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	300 000 DTS (équivalent approximativement à 450 000 USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans et une commission de service de 0,75% l'an
<b>Cofinancier:</b>	Irish Aid (proposé)
<b>Montant du cofinancement:</b>	910 000 USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Don
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	4,23 millions de USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	230 000 USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Directement supervisé par le FIDA





# Proposition de prêt et de don à la République-Unie de Tanzanie pour le programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural

## I. Le programme

### A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme a pour but d'aider le gouvernement à poursuivre les objectifs de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté, à savoir: a) faire reculer le chômage et le sous-emploi en milieu rural; et b) accroître la productivité, la rentabilité et les revenus extra-agricoles en développant l'accès aux marchés et aux services et en améliorant le fonctionnement des petites et moyennes entreprises (PME) rurales. Le programme, souvent connu sous son acronyme swahili MUVI, vise les entrepreneurs ruraux, dont il s'emploiera à améliorer les compétences, les connaissances et l'accès aux marchés, de manière à accroître la sécurité alimentaire et les revenus monétaires des ménages.

### B. Le financement

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République-Unie de Tanzanie un prêt de 12,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 19,50 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don de 300 000 DTS (équivalant approximativement à 450 000 USD) pour aider à financer le programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural. Ce prêt aura une échéance de 40 ans, avec un différé d'amortissement de dix ans et une commission de service de 0,75% l'an.

#### Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation établie pour la République-Unie de Tanzanie sur la base du SAFP est de 48,82 millions de USD pour le cycle 2007-2009. Le total du financement proposé – 19,95 millions de USD – est inférieur à cette allocation.

#### Approches sectorielles nationales ou autres instruments de financement conjoint

4. Il n'est pas prévu de dispositif du type "fonds multipartenaires" pour le programme.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. La République-Unie de Tanzanie a été admise en novembre 2001 à participer à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). L'allègement consécutif du service de la dette de 3 milliards de USD maintiendra la valeur actuelle nette du ratio dette - exportations en dessous du plafond-cible de 150% pour toute la période 2000-2020. Les versements au titre du service de la dette tomberont de 193 millions de USD en 1999 à 116 millions de USD au cours de la période 2001-2010, et le service de la dette en pourcentage des recettes publiques décroîtra de 19% en 2000 à 7,7% pendant la période 2001-2010. Les ressources dégagées grâce à l'allègement de la dette sont affectées à des programmes majeurs de lutte contre la pauvreté, dont le programme ici proposé, qui sont décrits dans la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. La République-Unie de Tanzanie a jusqu'ici 12 prêts du FIDA (entre 1978 et 2005). Les décaissements annuels au titre de tous les projets en cours dans le pays s'élèvent en moyenne à 16,6 millions de USD.

**Flux de fonds**

6. Le Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation, par l'entremise du Ministère des finances ouvrira et maintiendra auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA les comptes du programme. Les fonds du programme seront acheminés directement du compte spécial libellé en dollar des États-Unis, par l'intermédiaire du Ministère des finances aux comptes du Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation en fonction du plan de travail et budget annuel ainsi que des prévisions de trésorerie établies chaque trimestre par les deux ministères. Les fonds seront ultérieurement virés du siège du Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation à ses comptes régionaux.

**Modalités de supervision**

7. La supervision des activités financées par le prêt et le don du FIDA sera assurée directement par ce dernier.

**Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA**

8. Il n'est pas prévu de dérogation. Le plan relatif à la passation des marchés sera définitivement arrêté lors des négociations de prêt.

**Gouvernance**

9. La République-Unie de Tanzanie est l'un des tout premier pays à appliquer les mesures préconisées en matière d'harmonisation et d'alignement dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Dans le cadre de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté, un processus a été mis en route dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, fondé sur des améliorations apportées aux moyens d'existence, des réformes des politiques et de la réglementation pour promouvoir la croissance économique, et une bonne gouvernance. Selon une étude faite en 2005 par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la République-Unie de Tanzanie se situe assez haut (plus de 50%) sur l'échelle globale de gouvernance pour les pays d'Afrique.

**C. Groupe cible et participation****Groupe cible**

10. Le groupe cible comprend: i) des microentrepreneurs ruraux, pour la plupart des ménages pauvres économiquement actifs, notamment les femmes et les jeunes, ainsi que des ménages comptant des malades chroniques, des handicapés et des personnes touchées par le VIH/sida); ii) des petits exploitants et des pêcheurs ayant le potentiel nécessaire pour produire et vendre à des transformateurs; et iii) des ménages ruraux pauvres économiquement actifs disposant de la main-d'œuvre requise pour tirer parti des nouvelles possibilités d'emploi ouvertes par l'amélioration des chaînes de valorisation.

**Méthode de ciblage**

11. Le programme interviendra dans six des 21 régions de Tanzanie continentale (Iringa, Manyara, Mwanza, Pwani, Ruvuma et Tanga), choisies en fonction de deux grands critères: **pauvreté et potentiel de création d'entreprises**: comparées à la moyenne nationale de l'incidence de la pauvreté en Tanzanie continentale (36%), les régions de Mwanza, Pwani et Ruvuma sont plus pauvres (incidence de 43%, 38% et 37% respectivement), tandis que celles de Manyara, Iringa et Tanga le sont moins (respectivement 31%, 28% et 26%). Les six régions choisies semblent mieux adaptées à la création d'entreprises, puisque plus de 4% de la population rurale y exerce déjà une activité extra-agricole à titre indépendant, avec ou sans employés, alors que la moyenne pour le pays n'est que de 3%.

**Participation**

12. Le groupe cible du FIDA participera à divers titres: i) en tant que membre des groupes d'auditeurs encadrés; ii) en tant qu'acteurs de la chaîne de valorisation

(producteurs, petits transformateurs de produits, travailleurs à plein temps ou saisonniers, entrepreneurs); et iii) en tant que prestataires de services ruraux.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés**

13. Le programme visera à améliorer les compétences et les connaissances des entrepreneurs ruraux ciblés (y compris les ruraux pauvres, les femmes et les jeunes) pour leur permettre d'améliorer leurs moyens d'existence, d'avoir plus facilement accès aux débouchés et, partant, d'accroître leur sécurité alimentaire et leurs revenus monétaires.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

14. Conformément au programme de réforme de la fonction publique destiné à améliorer la performance des services publics, il est prévu que la SIDO joue un rôle plus dynamique et plus efficace au niveau de l'offre de services de développement des entreprises, notamment dans les zones rurales. Le programme vise d'autre part à promouvoir le programme de réforme des collectivités locales en renforçant les capacités d'appui au développement des entreprises rurales. Enfin, la politique relative aux PME devra être résolument appliquée de manière que les entrepreneurs ruraux aient accès à l'information, aux services et aux débouchés et puissent ainsi développer leur activité économique.

### **Politiques du FIDA et stratégie d'alignement**

15. La première catégorie de résultats fixés pour la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté vise à transformer l'économie de la République-Unie de Tanzanie, qui repose sur l'agriculture, en une économie semi-industrielle compétitive portée par les exportations. C'est dans ce contexte et dans celui des Objectifs du Millénaire pour le développement que le programme d'options stratégiques du FIDA pour le pays (COSOP) a conçu l'idée de ce programme en 2003, à la suite de discussions avec le Ministère des finances, le Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation, et d'autres partenaires du développement.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

16. Le programme est conforme aux objectifs de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté, c'est-à-dire de faire reculer le chômage et la pauvreté, en particulier parmi les populations rurales vulnérables. Il correspond d'autre part à l'objectif général de la politique adoptée en 2003 pour les PME, à savoir favoriser la création d'emplois et de sources de revenus en encourageant le développement des PME.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

17. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a élaboré, avec l'aide des partenaires de développement, une stratégie conjointe d'aide dans laquelle s'inscrit la conception du programme.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

18. Le programme s'articule autour de trois composantes: communication concernant les entreprises rurales (20% des coûts de base); services d'appui aux entreprises rurales (58%); et renforcement des institutions (22%).

### **Catégories de dépenses**

19. L'ensemble des dépenses d'investissement représente 93,5% des coûts de base et se répartit comme suit: contrats de prestation de services (48%), véhicules,

équipement et matériaux (6%), formation et ateliers (27%), assistance technique (10,5%); appui aux agences de presse (1%); et études (1%). Dans les dépenses récurrentes sont inclus les salaires et indemnités (2,5%) ainsi que l'exploitation et l'entretien (4%).

#### **Financement rétroactif**

20. Des dépenses liées aux activités de démarrage du programme, à hauteur d'environ 400 000 DTS au total, peuvent être engagées avant l'entrée en vigueur du programme et après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et elles pourront être remboursées sur le produit du prêt et du don une fois que le programme sera entré en vigueur.

### **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

#### **Principaux partenaires d'exécution**

21. Le Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation et la SIDO établiront des liens de collaboration avec le partenaire médias et avec les partenaires chaînes de valorisation, qui tous seront choisis après mise en concurrence. En outre, les autorités locales, les institutions de microfinance et diverses organisations paysannes et entreprises rurales seront associées aux divers stades de l'exécution du programme.

#### **Responsabilités en matière d'exécution**

22. Le Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation et la SIDO seront responsables de la coordination, du suivi et de l'évaluation du programme; le partenaire médias sera le principal partenaire pour la mise en œuvre de la composante Communication concernant les entreprises rurales; les partenaires chaînes de valorisation seront les principaux partenaires pour la mise en œuvre de la composante Services d'appui aux entreprises rurales; les conseils de région et de district seront responsables de la facilitation du programme au niveau des régions et des districts; et les organisations paysannes, institutions de microfinance et entreprises rurales seront associées au développement des chaînes de valorisation.

#### **Rôle de l'assistance technique**

23. L'assistance technique jouera un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des institutions publiques et des participants du secteur privé. Des études sur les capacités au niveau national ont aidé à repérer les domaines où une assistance technique internationale serait nécessaire.

#### **Situation des principaux accords d'exécution**

24. La sous-traitance occupera une place importante dans le programme et sera utilisée pour la plupart des activités de mise en œuvre. Les marchés seront passés dès l'entrée en vigueur du prêt et du don, selon les procédures suivies par le gouvernement et le FIDA en la matière.

#### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

25. Le cofinancier envisagé, Irish Aid, devrait engager un montant d'environ 910 000 USD, principalement pour le renforcement des capacités.

### **H. Avantages et justification économique et financière**

#### **Principales catégories d'avantages apportés par le programme**

26. La composante Communication concernant les entreprises rurales permettra de diffuser l'information sur les entreprises à toutes les populations rurales ayant accès à une radio ou à un autre moyen de communication tel que téléphone cellulaire, internet ou panneau d'affichage villageois. Le mandat du partenaire médias sera rédigé de manière à assurer que les programmes soient précisément adaptés aux groupes défavorisés (les illettrés, les femmes et les ménages dirigés par une femme, les habitants de zones reculées, les personnes touchées par le VIH/sida et les personnes âgées). La composante Services d'appui aux entreprises rurales créera et renforcera les liaisons en amont et en aval pour certaines chaînes de

valorisation, ce qui aura un effet multiplicateur et permettra de créer de nouveaux emplois, d'accroître la demande de produits agricole et de développer la demande de services professionnels et de services en matières d'intrants.

### **Viabilité économique et financière**

27. Les chaînes de valorisation sur lesquelles se concentrera le programme n'avaient pas encore été déterminées au moment de la conception du projet parce que l'une des premières activités, au stade de l'exécution, consistera à repérer les chaînes de valorisation répondant à deux grands critères: i) viabilité financière des divers acteurs de la chaîne (pauvres ou non); et ii) probabilité d'accroître les revenus du groupe cible. L'analyse d'études sous-sectorielles<sup>1</sup> faites récemment montre que la production de noix de cajou, la production laitière et l'élevage de crabe caillou figurent parmi les chaînes de valorisation répondant à ces critères.

## **I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des connaissances**

28. La composante Communication concernant les entreprises rurales prévoit l'élaboration d'une stratégie de communication et de gestion des connaissances destinée à renforcer les capacités des ménages ruraux, des organes de communication, des organisations locales et des réseaux d'appui; l'amélioration des moyens d'existence des ruraux; l'application de la stratégie de communication, qui privilégiera la radio; enfin, la mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances visant à dégager et partager les expériences novatrices à l'intérieur du FIDA et parmi les organisations qui travaillent en partenariat avec lui en République-Unie de Tanzanie.

### **Innovations en matière de développement**

29. Le programme renforcera l'aptitude de certaines stations radiophoniques à atteindre durablement les plus démunis et les entrepreneurs des zones les plus reculées, comme cela a été expérimenté avec succès dans d'autres zones rurales d'Afrique de l'Est. À la fin des deuxième et cinquième années, on entreprendra une analyse indépendante pour évaluer l'efficacité de la méthode de ciblage suivie pour atteindre les groupes visés, en particulier les femmes.

### **Approche d'élargissement**

30. En confiant l'exécution du programme à un ministère (le Ministère de l'industrie, du commerce et de la communication) et à un organisme semi-public (la SIDO) et en renforçant leurs capacités d'appui au développement des chaînes de valorisation, le programme réorientera les systèmes nationaux de manière à étendre ses activités au-delà des six régions du programme, pour toucher les 15 autres régions. Le gouvernement devrait en principe s'engager à fournir à la SIDO les ressources nécessaires pour transposer les activités dans les autres régions, ce qui sera vérifié lors de la cinquième année du projet.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

31. Six risques principaux ont été repérés, à savoir: i) que les programmes radiophoniques n'atteignent pas le groupe cible du FIDA – risque que l'on atténuera en créant des groupes d'auditeurs pour veiller à ce que les programmes soient bien compris par les bénéficiaires potentiels, en faisant des bilans indépendants destinés à vérifier que les pauvres bénéficient des activités et en attribuant des notes aux programmes; ii) que les chaînes de valorisation retenues ne contribuent pas à la réduction de la pauvreté – risque que l'on atténuera en prévoyant l'examen et l'approbation par le FIDA des conditions et critères de sélection des soumissionnaires pour garantir le respect des procédures adoptées par le gouvernement et le FIDA en matière de passation des marchés, et en publiant les

<sup>1</sup> Voir le document de conception du programme et ses dossiers.

contrats en deux parties pour dissocier les études de l'exécution; iii) que les pauvres n'aient pas accès aux chaînes de valorisation – risque que l'on atténuera en prévoyant des évaluations indépendantes de la conception du projet (par exemple par une université), des réunions annuelles avec des bénéficiaire (y compris des femmes et des ménages dirigés par une femme) qui rendront compte de leurs possibilités d'accès à chaque chaîne de valorisation; iv) que les participants à une chaîne de valorisation n'aient pas les garanties nécessaires – risque que l'on atténuera par une corrélation étroite avec les programmes soutenus par le FIDA et d'autres initiatives concernant le financement relevant d'institutions de microfinancement/commercialisation; le programme devrait démarrer dans les districts/régions où fonctionnent déjà ces programmes, par exemple le programme de services financiers ruraux et le programme de développement des systèmes de commercialisation des produits agricoles; et là où les bénéficiaires n'ont pas accès au crédit, le programme prendra d'autres mesures; v) que le recrutement des consultants ne se fasse pas selon les principes adoptés par le FIDA pour la passation des marchés, à savoir compétition, efficacité économique et efficience – risque que l'on atténuera par un examen indépendant du processus de passation des marchés la deuxième année pour veiller au respect des directives du gouvernement et du FIDA dans ce domaine, y compris approbation par le FIDA; vi) que la SIDO ne remplisse pas son rôle – risque que l'on atténuera en définissant des cibles en matière de performance; le premier examen de la SIDO interviendra la deuxième année et, au cas où la SIDO n'atteindrait pas ses objectifs, il faudrait obtenir l'assurance que le FIDA/le gouvernement envisageront d'autres dispositifs institutionnels.

#### **Classification environnementale**

32. En vertu des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été rangé dans la catégorie B étant donné qu'il ne devrait pas avoir d'effet négatif important sur l'environnement<sup>2</sup>. Étant donné que la plupart des activités menées avec l'appui du programme concerneront de petites entreprises à vocation diversifiée, une étude d'impact sur l'environnement ne se justifie pas. Cependant, la SIDO et le conseil national de gestion de l'environnement mettront au point des instruments pour une telle évaluation de manière que la SIDO puisse procéder elle-même à l'analyse de chaque intervention afin de déterminer les risques éventuels et les mesures à prendre pour y faire face.

#### **K. Durabilité**

33. Pour la composante Communication concernant les entreprises rurales, la pérennité est garantie dès le départ par le souci de promouvoir des sociétés du secteur privé viables, c'est-à-dire dans le cas de la radio, des stations radiophoniques privées capables de répondre à la demande du groupe cible d'auditeurs et où la publicité peut financer les programmes. Pour la composante Service d'appui aux entreprises rurales, la création d'entreprises et de services de courtage viables à long terme – en tant qu'indicateur de succès – est un impératif pour la pérennité. On veillera à ce que les honoraires fixés soient supportables. Cet aspect qui sera examiné durant la cinquième année du projet. Enfin, la composante Renforcement institutionnel garantit la durabilité de la SIDO et requiert de celle-ci qu'elle continue d'atteindre le groupe cible dans les 15 autres régions de Tanzanie continentale une fois le programme achevé.

## **II. Instruments juridiques et autorité**

34. Un accord de financement entre la République-Unie de Tanzanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera

<sup>2</sup> Les détails sur l'analyse de la situation et de l'impact écologiques et des propositions relatives au programme se trouvent dans les dossiers du projet.

consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.

35. La République-Unie de Tanzanie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
36. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **III. Recommandation**

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République-Unie de Tanzanie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (12 950 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République-Unie de Tanzanie un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent mille droits de tirage spéciaux (300 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié**

(Négociations conclues le 12 décembre 2006)

### **Suivi**

1. Le système de suivi et évaluation (S&E) du programme sera conduit par les parties prenantes, avec l'appui de consultants nationaux et internationaux recrutés pour des périodes de courte durée afin d'apporter une aide ponctuelle à la demande de la SIDO et/ou du Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation. Le programme aidera le Gouvernement et les parties prenantes à concevoir et mettre en œuvre un système de S&E fondé sur le cadre logique du programme afin d'évaluer la performance du programme au niveau local ainsi que les programmes de travail et budgets annuels. Le choix des indicateurs et l'architecture d'ensemble du système de suivi seront définis en fonction des résultats recherchés et des objectifs visés, et devront obtenir l'agrément et l'approbation du FIDA. La responsabilité générale du bon fonctionnement du système de S&E (et de l'établissement des rapports afférents) incombera aux spécialistes du S&E de la SIDO/du Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation, qui assureront également le suivi des aspects financiers et matériels du déroulement du programme et rendront compte aux parties prenantes afin de créer un environnement plus propice à l'apprentissage. Le Gouvernement s'assurera que le système de S&E du programme inclue notamment les indicateurs du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA (SYGRI), que le Fonds lui communiquera.

### **Équité entre les sexes**

2. Le Gouvernement fera en sorte que les femmes participent à l'ensemble des activités relevant du programme, sous des formes permettant d'obtenir une égalité et une équité totales entre les sexes, et il veillera à ce que le recrutement du personnel du projet, toutes choses étant égales par ailleurs, donne la préférence aux candidatures féminines.

### **Achat et utilisation de véhicules dans le cadre du programme**

3. Le Gouvernement fera en sorte que tous les véhicules achetés dans le cadre du programme soient assurés et utilisés aux fins de son exécution, et que les types de véhicules achetés sur les crédits du programme soient adaptés aux besoins.

### **Contributions de contrepartie**

4. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ses contributions de contrepartie en faveur du programme soient dûment inscrites au budget annuel d'investissement de l'État. Ces contributions couvriront, conformément aux programmes de travail et budgets annuels établis pour chaque année du programme, les coûts relatifs à l'exonération des droits et taxes et aux bureaux. Le Gouvernement veillera en outre à ce que ces contributions de contrepartie soient mises à la disposition du programme dans les délais prévus pendant toute sa période d'exécution.

### **Exonération fiscale**

5. Le Gouvernement exonérera de droits et taxes l'importation, l'achat et la fourniture de l'ensemble des biens et services financés par le prêt. La valeur de ces exonérations sera imputée sur les fonds de contrepartie que le Gouvernement s'est engagé à apporter au programme.



**Assurance du personnel du programme**

6. Le Gouvernement assurera le personnel clé du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques et la réglementation en vigueur sur son territoire.

**Contenu des émissions**

7. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les émissions produites et/ou diffusées sur quelque type de média que ce soit: i) sont conformes à la réalité et ne sont pas trompeuses ou fallacieuses; ii) ne portent pas atteinte aux droits d'un tiers ni les détournent; iii) ne sont pas injurieuses, diffamatoires ou obscènes; iv) n'enfreignent aucune législation civile ou pénale, y compris celle réglementant l'utilisation et la diffusion radiophonique de contenus et la protection de la vie privée; v) ne contiennent pas d'information à caractère politique ou religieux; vi) n'encouragent pas les pratiques néfastes pour l'environnement; et vii) n'utilisent pas le nom, le logo ou le sceau officiel du FIDA pour faire de la publicité ou à d'autres fins promotionnelles.

**Causes supplémentaires de suspension**

8. a) le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits sur le compte du prêt si l'un des faits suivants se produit:
- i) le manuel d'exécution du programme, ou l'une de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une résiliation, d'un amendement ou d'une modification sans l'accord préalable du FIDA, lequel considère que cette dérogation, suspension, résiliation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir une incidence matérielle défavorable sur le programme;
  - ii) le FIDA considère que les avantages matériels découlant du programme ne bénéficient pas au groupe cible, ou qu'ils échoient à des personnes étrangères au groupe cible et;
  - iii) alors que le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles d'actes de corruption ou de pratiques frauduleuses liées à l'exécution du programme ont été portées à son attention, soit, de l'avis du FIDA, ce dernier n'a pas enquêté sur ces allégations avec une diligence et une détermination suffisantes, soit le FIDA établit, sur la base des conclusions de l'enquête et autres éléments dont il dispose et en concertation avec le Gouvernement, que de telles pratiques ont eu lieu, et que ce dernier n'a pas pris en temps utile des mesures correctives jugées satisfaisantes par le Fonds.
- b) le FIDA suspendra, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits sur le compte du prêt et/ou le compte du don si le ou les rapport(s) d'audit prévus aux termes de l'accord de financement n'ont pas été dûment établis dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

**Conditions préalables aux retraits**

9. Les conditions préalables aux retraits sont les suivantes:
- a) Aucun retrait ne sera autorisé sur les comptes du prêt et du don avant que:
- i) le FIDA ait approuvé les premiers programmes de travail et budgets annuels et plans de passation des marchés;
  - ii) le Gouvernement ait pris les dispositions nécessaires pour la mise à disposition des contributions de contrepartie pour la première année du programme et en ait apporté la preuve.

- b) Aucun retrait ne sera effectué sur le compte du prêt pour financer des dépenses à l'appui des agences de presse ou des contrats de prestation de services tant que le manuel d'exécution du programme n'a pas été établi et approuvé par le FIDA.

**Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

- 10. L'entrée en vigueur de l'accord de financement est subordonnée au respect des conditions préalables suivantes:
  - a) le coordonnateur du programme a été dûment nommé par le Gouvernement;
  - b) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial, le compte bancaire du don et les comptes du programme;
  - c) le FIDA a approuvé le projet de mémorandum d'accord; un exemplaire signé de cet accord tel qu'approuvé en sa forme et sur le fond et certifié conforme et complet par un représentant autorisé du Gouvernement a été remis au FIDA; la signature et l'exécution de cet accord par le Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation et la SIDO ont été dûment autorisées ou validées conformément à toutes les formalités institutionnelles, administratives et gouvernementales applicables, et toutes les conditions préalables à son entrée en vigueur (à l'exclusion de l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont remplies;
  - d) l'accord de financement a été dûment signé et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures administratives et gouvernementales applicables; et
  - e) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, acceptable tant dans la forme que sur le fond, émis par le Procureur général du Gouvernement.



## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

National Strategy for Growth and Reduction of Poverty (MKUKUTA), 2005  
Small and Medium Enterprises Development Policy, 2003  
2000/01 Household Budget Survey, 2002  
Environmental Management Act, 2005

### **IFAD reference documents**

Regional Strategy for Eastern and Southern Africa  
2002 Tanzania COSOP  
2003 Private Sector Partnership and Development Strategy  
Administrative Procedures on Environmental Assessment  
Prerequisites of Gender Sensitive Design  
Key files in appraisal report

### **Other miscellaneous reference documents**

Economic Commission for Africa, 2005. African Governance Report. ECA, Addis Ababa  
World Bank. Tanzania Debt Relief.

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:20035067~menuPK>

## Logical framework

Narrative	Indicators	Means of Verification	Assumptions
Support Goal (PRSP goal) Reduced unemployment Greater productivity, profitability and off-farm incomes through access to markets and services and SMEs (MKUKUTA cluster 1 goal)	<b>Impact (3<sup>rd</sup> level indicators)</b> In selected six regions: <ul style="list-style-type: none"> <li>those below poverty line reduced from 39 per cent to 25 per cent by 2014;</li> <li>agric. GDP grows goes from 5 per cent to 6 per cent p.a. by 2014;</li> <li>Child malnutrition reduced by 25 per cent by 2014</li> </ul>	National statistics	Political will for progressive commercialisation Improved business environment at the local level Stable macro-economic conditions
Support Purpose (or Development Objective) Targeted rural entrepreneurs (including the rural poor, women and youth) have improved skills, knowledge and access to markets, in order to increase household food security and cash incomes	<b>Outcomes (2<sup>nd</sup> level or headline indicators)</b> 30 per cent and 60 per cent of 3.8m. rural adults assess improved information and market access as contributing to family food sufficiency and cash income by end Year 3 and 7; 25 per cent of above fall among disadvantaged groups, e.g. food insecure households, women-headed, orphan headed and HIV/AIDS affected households, unemployed youth etc.	National and District reports Programme reports Professional organisations, Chamber of Commerce and association reports	Improved business environment Infrastructure improvement
<b>Component 1. Communication in Rural Business</b>			
<b>Objectives/Purposes</b> Design and implementation of a communication strategy in support of the three MUVI programme components.	A Communication Strategy document with production and dissemination plans, training and budget allocated and Knowledge Audit. Integrated activities with the Knowledge Management (KM) dimension	Strategy document, impact assessment, KM documentation, KM needs assessment	A communication contractor (MIP) can be hired by SIDO. Readiness of participants to respond to new tools and technologies
<b>Component 2. Rural Business Support Services</b>			
<b>Objectives/Purposes,</b> Improved value chain coordination and cohesion	150 per cent rise in supply contracts between producers and RMSMEs by Yr 3 175 per cent rise supply contracts between RMSMEs and market by end Yr 3	Quarterly reports by VCIPs M&E reports by SIDO M&E reports by MITM	Favourable business climate Favourable weather Competitiveness in financial sector maintained
<b>Component 3. Institutional Strengthening</b>			
<b>Objective</b> Public and Private Sector institutions provided with skills and capacity to ensure efficient and effective support to rural SMEs in target regions	<b>Outcomes (2<sup>nd</sup> level or headline indicators)</b> 860 person-courses for technical training and institutional capacity building 12 regional, 18 district and 3 national awareness campaigns completed Contracts with 6 VCIPs and 1 MIP (service providers) correctly awarded in Yr. 1 and 3, and supervised.	M& Reports by MITM, SIDO, MIP and VCIPs. Feedback from listener clubs (Component 1)	National support to rural MSME continues. Adequate human capacity in MITM/ SIDO available for implementation Service providers available for contracts

